

Référence à rappeler :

SERVICE EXO/CRA

Fax : 01 53 81 84 64

E-mail : reductions.cotis@carmf.fr

NOM :

DEPARTEMENT :

MEDECIN COTISANT N°:

MEDECIN ALLOCATAIRE N°:

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE MAJORATIONS DE RETARD (*)
POUR INSUFFISANCE D'ACOMPTE
À LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE DE LA CARMF**

Année(s) :

Âge :

Nombre d'enfants à charge :

MOTIFS ()** :

ANNÉE(S)	REVENU MÉDICAL LIBÉRAL		REVENUS DE GÉRANT	
	BRUT	NET	BRUT	NET
	€	€	€	€
	€	€	€	€

Joindre avis d'impôt sur le revenu des années concernées.

Fait le :

Signature

- (*) La requête n'est recevable qu'après règlement de la totalité des cotisations ayant donné lieu à l'application des majorations.
- (**) L'Article 21 des Statuts Généraux prévoit que la Commission de Recours Amiable étudie les demandes de réduction des majorations de retard en cas de bonne foi ou de force majeure justifiées.

Conformément à la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à la [division cotisants de la CARMF](#).